

PARDEVANT LES NOTAIRES résidans en la ville de Montréal, dans
la Province du Bas Canada, souffignés,
FUT PRESENT,

Jean B^{ts} Legendron de Beauharnois

lequel s'est volontairement engagé et s'engage par ces Présentes à M^r
Thomas Fungland du dit Montréal
à ce présent et acceptant, pour à sa
première réquisition partir de cette Ville en qualité de *Journaler*
dans un de *Canots ou Bateaux*,
pour faire le Voyage, tant en montant a la *Petite Nation*
que pour travailler pour le dit *Sieur*
Bourgeois en sa dite *Qualité* a faire
toute sorte d'ouvrages qu'il sera requis
son temps à commencer en partant
de la ville et finira le printemps
prochain en arrivant à *Quebec* avec
les *Cages* et *Promet*

fervir, obéir et exécuter fidèlement tout ce que le dit *Sieur*
Bourgeois
ou tous autres représentant sa personne lui commanderont de licite
et honnête, faire sa profit, éviter son dommage, l'en avertir s'il
vient à sa connoissance, et généralement tout ce qu'un bon *Journaler*
doit et est obligé de faire; sans pouvoir s'absenter ni quitter le dit
service, sous les peins portées par les Ordonnances, et de perdre ses
gages. Cet engagement ainsi fait, pour et moyennant la somme de
soixante livres ou chelins, ancien
courant de cette Province,

qu'il promet et s'oblige de bailler et payer au dit en-
gagé

Reconnoit avoir reçu en s'engageant
10 *Six Piastres d'avance*

le dit engagé sera obligé de
travailler sur les *Dimanches* le
printemps prochain si l'on le
requis

Car ainsi, &c. promettant, &c. obligeant, &c. renonçant, &c.

FAIT et passé au dit Montréal en l'Etude l'an mil huit cent *ouze* le
second de *oct.* après midi; et ont signé,
à l'exception du dit engagé, qui ayant déclaré ne le favoir faire, de ce
enquis, après lecture faite.

Jean B^{ts} Legendron
T. Fungland